PRINTEMPS/ÉTÉ 2020/2021 Numéro 33

Pleins droits de Lanaudière

LE PLEIN D'INFOS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE CELLE-CI AURA LIEU INDÉTERMINÉE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS Y ATTEND

DE G À D :
MMES CAROLE DUCHESNEAU, THÉRÈSE DESROCHERS ET M ANDRÉ BEAUDOIN

DE G À D :
MME SYLVIE CHARTRAND, M SYLVAIN CHASLE, MMES YVETTE BOVIN ET LUCIE LITWIN

FAITES VALOIR VOS DROITS!

DANS CE NUMÉRO

- Notre mission
- Mot de la présidence et de la direction générale
- Remerciements
- La rubrique : Question de droit
- La rubrique : Santé mentale
- Le COVID-19 en milieu carcéral
- Documentation sur le COVID-19
- La vulnérabilité invisible
- Documentation en lien avec le COVID-19
- À surveiller
- Être membre du C.P.D.L. : " QU'OSSA DONNE ? "
- Mots croisés
- Histoire de rire un peu!
- Nos items promotionnels
- Les anniversaires
- Nos statistiques en temps de COVID-19
- Formulaire d'adhésion

BONNE LECTURE!

CELA SEMBLE IMPOSSIBLE JUSQU'À CE QUE CE SOIT FAIT

NELSON MANDELA

Notre mission

Notre philosophie se base sur le principe de l'appropriation du pouvoir qui oriente la personne à faire ses propres démarches en respectant ses valeurs, ses choix, son rythme et ses besoins.

Pleins droits de Lanaudière vise à promouvoir, protéger et défendre les droits collectifs et individuels des personnes, ou des groupes de personnes, vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale dans la région de Lanaudière.

Nous offrons de l'aide et de l'accompagnement aux personnes ou groupes qui ont besoin d'information concernant les droits et les recours disponibles pour les aider, ainsi que pour les démarches visant l'amélioration de leur qualité de vie et du respect de la personne. Le tout devant favoriser la responsabilisation de la personne, le respect de son rythme et de sa compétence.

Nous offrons également des rencontres, discussions et activités dans le but de former et d'informer en matière de défense des droits.

Enfin, nous effectuons des recommandations en matière de respect des droits en santé mentale aux différentes instances politiques.

Nos services :

- Aide et accompagnement individuel en défense des droits.
- Promotion et sensibilisation auprès de la population en général.
- Formations dans diverses ressources.
- Actions proactives, collectives et systémiques en lien avec la promotion, le respect et la défense des droits.

Visitez notre page facebook et notre site web

Ils ont pour objectif de vous renseigner sur les principaux défis et approches quant à la santé mentale. Tout comme notre journal, nous vous informons des activités de l'organisme et des grands enjeux en santé mentale qui ont une incidence directe sur la vie des gens. Que ce soit les mesures d'exception, la médication, la stigmatisation en milieu institutionnel ou de travail, le respect et la promotion des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale doivent faire partie intégrante de la valorisation de notre société de droit.

Nous vous invitons à vous référer à ces deux liens et à en faire un outil de réflexion en matière de défense des droits en santé mentale.

https://www.facebook.com/Pleins-droits-de-Lanaudi%C3%A8re-817378944999898

pleinsdroits.org

Mot de la présidente du conseil d'administration et du directeur général

Cher membre,

Par la présente, nous vous contactons afin de faire le point sur la situation de la pandémie en lien avec le virus du COVID-19 et l'accès aux services de Pleins droits de Lanaudière.

Avec la mise sur pause du Québec le 15 mars dernier, nous avons maintenu notre service d'aide et d'accompagnement exclusivement par téléphone, courriel ou visioconférence. Nous avons procédé graduellement à l'ouverture de nos bureaux de Joliette et Repentigny à partir du lundi 18 mai dernier. En se basant sur le document de la Corporation de développement communautaire de l'Assomption et en concordance avec la trousse COVID-19 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, nous avons mis en œuvre toutes les mesures sanitaires demandées par la Direction de la santé publique du Québec.

En résumé, les principaux changements concernant l'accès à nos bureaux sont les suivants :

- Si une personne présente des symptômes liés à de la toux, de la fièvre, de l'écoulement nasal, de la difficulté à respirer (essoufflement), etc., celle-ci ne pourra pas être reçue. Nous lui demanderons de remettre la rencontre.
- Les bureaux de Joliette et de Repentigny fonctionneront sur rendez-vous seulement. Aucune rencontre, sans rendez-vous, ne sera autorisée.
- Pour toute personne qui reçoit des services de l'organisme à nos 2 bureaux, la distanciation de 2 mètres et le lavage des mains avant la rencontre sont obligatoires.
- Le port du masque est recommandé pour la personne demandant nos services.
- Pour la permanence de l'organisme, des équipements de sécurité sont disponibles pour l'accueil des personnes demandant nos services.

En respectant les directives sanitaires, nous sommes soucieux de poursuivre notre mission d'aider et d'accompagner toutes personnes désireuses de faire valoir leurs droits.

D'autre part, nous avons reçu, au cours du mois de mai, des directives du ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.) concernant les redditions de comptes et la tenue des assemblées générales annuelles.

Comme vous le savez, nous devons tenir notre assemblée générale avant le 30 juin de chaque année. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le M.S.S.S. a émis des mesures d'assouplissement. À cet effet, la reddition de comptes annuelle devra être transmise au centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (C.I.S.S.S.L.) selon les modalités suivantes :

- Le dépôt au plus tard quatre mois après la levée du décret ayant déclaré l'état d'urgence sanitaire, et ce, en tenant compte des contraintes liées à la période estivale.
- L'assemblée générale annuelle doit être tenue de manière à respecter le délai du dépôt de la reddition de comptes, à moins que la tenue de rassemblements ne soit contre-indiquée en vertu des directives de la santé publique.

En ce qui concerne le rapport financier et le rapport d'activités, nous les transmettrons, au cours de l'automne prochain, au C.I.S.S.S. de Lanaudière. En effet, pour être transmis à nos bailleurs de fonds, ces deux rapports doivent être adoptés au cours d'une rencontre du conseil d'administration. Ils sont par la suite présentés à l'assemblée générale annuelle. Lorsque nous tiendrons notre rencontre annuelle, ils vous seront déposés et présentés.

Concernant l'élection des membres du conseil d'administration, ce pouvoir appartient à l'assemblée générale annuelle. En conséquence, les membres qui sont en élection cette année poursuivront leur mandat par résolution du conseil d'administration jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle. Il y aura alors élection des membres sortants.

Enfin, vous trouverez, à la présente, votre carte de membre pour l'année financière 2020-2021.

Au nom des membres du conseil d'administration et de la direction générale,

Passez une belle période estivale et surtout soyez prudent!

Carole Duchesneau
Présidente

Bruno Lamarre
Directeur général

Membres du conseil d'administration

Carole Duchesneau, présidente

Thérèse Desrochers, vice-présidente

André Beaudoin, secrétaire-trésorier

Yvette Boivin, administratrice

Sylvie Chartrand, administratrice

Sylvain Chasle, administrateur

Lucie Litwin, administratrice

Membres du C.P.D.L.

Sylvie Chartrand, déléguée par le C.A.

André Beaudoin, membre substitut, délégué par le C.A.

Lorraine Bouchard

Gisèle Cadieux

Sarina Ferrara

Kristian Roch

Avis aux intéressés; il reste 2 places!!!!!!!!!!!!!

Les membres du conseil d'administration et du C.P.D.L. ainsi que l'équipe de travail, tiennent à remercier les personnes suivantes pour le soutien financier à la réalisation du Plein d'infos.

Madame Véronique Hivon
Députée de Joliette

Monsieur François Legault
Député de L'Assomption

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Député de Terrebonne

Monsieur Mathieu Lemay
Député de Masson

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

LA RUBRIQUE : QUESTIONS DE DROIT

ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Augmentation des seuils d'accès à l'aide juridique

Par : Gabriel Poirier | Le : 2020-06-01 13h15

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, Sonia LeBel, et le président de la Commission des services juridiques, Me Yvan Niquette.

Québec annonce une augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique…

Montréal, 31 mai.

Par voie de communiqué, la ministre de la Justice Me Sonia LeBel, ainsi que le président de la Commission des services juridiques, Me Yvan Niquette, ont confirmé la hausse des seuils d'accès à l'aide juridique.

Cette indexation s'explique par la hausse du salaire minimum, entrée en vigueur le 1er mai dernier au Québec.

Désormais, pour se prémunir gratuitement des services d'un avocat, une personne seule devra gagner tout au plus 23 842$ par année, soit l'équivalent de 35 heures de travail par semaine au salaire minimum.

Les familles de deux adultes et de deux enfants, quant à eux, pourront se tourner vers les services de l'aide juridique seulement s'ils touchent un revenu inférieur à 39 098$, soit le montant maximal d'admissibilité.

La ministre Sonia Lebel a laissé entendre que cette décision améliorera l'accessibilité à la justice.

« L'indexation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction de la hausse du salaire minimum permet d'assurer que les Québécois les moins bien nantis peuvent, malgré tout, faire valoir leurs droits devant les tribunaux ». **DROIT-INC : https://cutt.ly/byMvY5e**

Barème des revenus annuels (bruts)

Personne seule	23 842 $
Adulte + 1 enfant	29 171 $
Adulte + 2 enfants ou plus	31 141 $
Conjoints	33 181 $
Conjoints + 1 enfant	37 125 $
Conjoints + 2 enfants ou plus	39 097 $

Il y a les volets contributifs aussi.
Pour plus d'infos : Centre communautaire juridique de Québec
https://cutt.ly/jyMbQFn

LA RUBRIQUE : QUESTIONS DE DROIT (SUITE)

Violences sexuelles et harcèlement au travail

Du soutien juridique gratuit pour les victimes

Caroline Touzin La Presse Édition du 3 juin 2020, section Actualité, écran 12

Pandémie ou pas, « les violences sexuelles, c'est un fléau qui ne prend pas de vacances », souligne la directrice générale de Juripop Sophie Gagnon.

Ainsi, Juripop offre à compter de ce mercredi un service de soutien juridique gratuit et confidentiel aux victimes de violences sexuelles et de harcèlement au travail à travers tout le Québec.

« C'est excessivement ambitieux », lance fièrement Me Gagnon, dont l'organisme a recruté près de 90 avocats partenaires établis un peu partout dans la province. Ces derniers ont reçu une formation spécialisée sur les violences sexuelles et le harcèlement au travail pour conseiller les victimes : femmes, hommes, personnes non binaires et personnes non conformes dans le genre.

Les services sont offerts dans une dizaine de langues et il y aura des interprètes disponibles au besoin.

Dès l'annonce du projet, en décembre, Juripop a reçu de nombreux appels de victimes, au point où l'organisme a créé une liste d'attente, le temps que le service devienne opérationnel.

« La multiplicité et la complexité des recours créent un fardeau inimaginable sur les épaules des personnes victimes et des survivantes, souligne Me Gagnon. Nos avocats vont aider la personne à identifier ses recours ; à les comparer ; à l'accompagner dans les recours qu'elle décide d'entreprendre ou non. »

« Personne n'est obligé de porter plainte à la police pour bénéficier de nos services. Ce n'est pas notre rôle de les forcer à passer à travers le système de justice. On est là pour les informer et leur redonner du pouvoir sur ce qu'ils vivent. » — Me Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop

Déjà, en 2018, lorsque Juripop a créé un guichet unique – L'aparté – pour offrir des services d'accompagnement aux personnes évoluant dans le milieu culturel qui vivent du harcèlement, l'organisme s'est mis à recevoir des demandes d'autres domaines. Le nouveau guichet unique lancé ce mercredi se veut une réponse à cette demande plus large.

« On a constaté que c'est ça qui manquait, des conseils en droit civil, en droit du travail, en droit familial, en droits de la personne, en droit de l'immigration et en droit criminel regroupés à un seul endroit », explique Me Gagnon.

Déconfinement et inquiétude

Me Gagnon se dit d'ailleurs « très, très inquiète » de l'impact du déconfinement sur la santé mentale en milieu de travail. « En ce moment, tout le monde est à bout de nerfs. [...] Le retour au travail, à mon avis, risque d'être un terreau fertile pour le harcèlement parce que tout le monde va déjà être épuisé, les budgets seront réduits, les échéanciers beaucoup plus serrés », souligne-t-elle.

Pour lire la suite : https://cutt.ly/SyMQSNU

Juripop encourage les victimes – « peu importe leur âge, leur revenu ou leur statut d'immigration » – à demander conseil en composant le 1 844 447-4767 ou en se rendant en ligne.

LA RUBRIQUE : SANTÉ MENTALE

Droits et santé mentale: nous sommes inquiets!

Le système psychiatrique est, par son essence, un lieu de contrôle social, voire de coercition.

Publié le 19 mai 2020 à 12h00

DORIS PROVENCHER
Directrice générale, Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)

Il n'est pas étonnant qu'il y a plus de 30 ans, le législateur ait mis au monde une politique de santé mentale et que des groupes de promotion, de vigilance et de défense des droits aient vu le jour, car les personnes vivant un problème de santé mentale font partie des marginalisés les plus susceptibles de voir leurs droits bafoués.

Or, le Grand Confinement que nous vivons est aussi une forme de contrôle social. Il amplifie ce que les personnes vivaient déjà dans bien des cas, ce qui nous amène à nous interroger sur ses effets sur les personnes citoyennes hospitalisées en psychiatrie, mais aussi celles qui consultent à l'externe et celles qui vivent en ressources de types intermédiaires ou familiales, qu'elles soient sous curatelle ou non.

Voyez-vous, ce qui nous inquiète le plus, à titre de regroupement national d'organismes voués à la promotion, à la vigilance et à la défense des droits en santé mentale, c'est que nous ne savons pas !

En effet, dans la majorité des groupes que nous représentons, les appels reçus depuis le début de la crise sanitaire touchent principalement le droit au logement (c'est le festival de l'éviction sauvage !) et le soutien gouvernemental en période de COVID-19, non pas la santé et les services sociaux comme c'est l'habitude.

Le peu d'échos que nous recevons est préoccupant ; nous sommes inquiets du droit escamoté au consentement libre et éclairé à la médication, d'entraves exagérées à la liberté de circuler, d'accès au cellulaire toujours interdit, de rapides audiences téléphoniques ou en télécomparution pour hospitaliser une personne contre son gré.

C'est à se demander si les personnes concernées ont accès aux coordonnées des ressources communautaires de leur milieu pour recueillir des informations sur leurs droits et recours, mais également sur les ressources qui leur sont accessibles.

Nous espérons que la crise ne laissera pas dans son sillage des personnes surmédicamentées, traumatisées des mesures d'isolement et de contention subies ou bien sans services tant la demande sera forte. Ou encore, que la télécomparution, moyen d'exception, sera perçue comme la panacée, sans consultation des premières personnes touchées.

Autres articles :

Le Devoir
L'après-confinement : malades de solitude
https://cutt.ly/tuvwsUy

Le Quotidien
La santé mentale en temps de crise
https://cutt.ly/2uve8zu

ONU Info
L'ONU appelle à investir dans la santé mentale qui est menacée par la Covid-19
https://cutt.ly/fuvyngH

LE COVID-19 EN MILIEU CARCÉRAL

« Les prisons n'étaient pas prêtes » : la COVID-19 inquiète le milieu carcéral

Au moment où un premier mort dans une prison fédérale est recensé au Québec, le milieu carcéral est sur les dents.

Émilie Dubreuil
Jean-Philippe Guilbault
Publié le 6 mai 2020

Un premier mort de la COVID-19 a été confirmé dans la prison où vit celui que nous appellerons François, qui nous a passé un coup de fil la voix pleine d'angoisse et de colère.

Dans mon aile, on l'a tous, sauf un gars. Il y en a quatre à l'hôpital et le bruit court qu'un prisonnier est mort, mais on n'a pas de confirmation. C'était à prévoir, raconte celui qui désire conserver l'anonymat, par crainte de représailles.

Détenu dans le secteur « médium » du Centre fédéral de formation (CFF) à Laval, François raconte qu'un prisonnier subissait des traitements médicaux à l'hôpital de la Cité-de-la-Santé au début de la crise et qu'il est le premier à avoir introduit l'indésirable virus entre les murs de la prison fédérale.

On ne l'a pas isolé. Et je sais que la population ne se soucie guère des détenus, parce que nous avons commis des crimes, mais ce qu'ils doivent comprendre, c'est que le fait que les autorités de la prison n'aient pas agi rapidement expose tout autant les employés du service correctionnel et leurs familles, souligne-t-il.

Lors de son dernier bilan, Service correctionnel Canada (SCC) faisait état de 63 cas actifs de COVID-19 au Centre fédéral de formation de Laval.

Jamais, en carrière, je n'ai vu un tel niveau d'anxiété chez les détenus et leurs familles, explique de son côté Pierre Tabah, qui exerce le droit carcéral depuis plus de 20 ans. Il y a tellement d'inquiétude, d'incertitude dans tous les établissements, ajoute l'avocat, spontanément.

Ses clients qui logent au CFF ont peur. Ce que nous savons, c'est qu'il y a une douzaine de personnes hospitalisées qui viennent du CFF. Au secteur médium, il y aurait un détenu qui est dans un état critique et dont on n'a pas de nouvelles.

« Le feu peut se répandre assez rapidement »

Le détenu du CFF mort dimanche du coronavirus est le premier à décéder dans une prison fédérale au Québec. La province trône au sommet du triste palmarès du nombre de détenus infectés. Des 129 cas actifs au sein des établissements de Service correctionnel Canada, un total de 69 détenus infectés par la COVID-19 se trouvent dans des prisons au Québec. Tous les autres cas de détenus atteints de la COVID-19 se trouvent en Colombie-Britannique.

Pour lire la suite : https://cutt.ly/ayMUKJ1

Autres articles :

Journal de Montréal
COVID-19; Il reste détenu malgré l'éclosion en prison
https://cutt.ly/gyMIcCz

Journal de Montréal
Un détenu de la prison de Bordeaux succombe à la COVID-19
https://cutt.ly/jyMIs6j

La Presse
Établissement Leclerc : la violence derrière les barreaux
https://cutt.ly/zy1Xnai

Lien pour lire ce document : https://cutt.ly/vyMFgCS

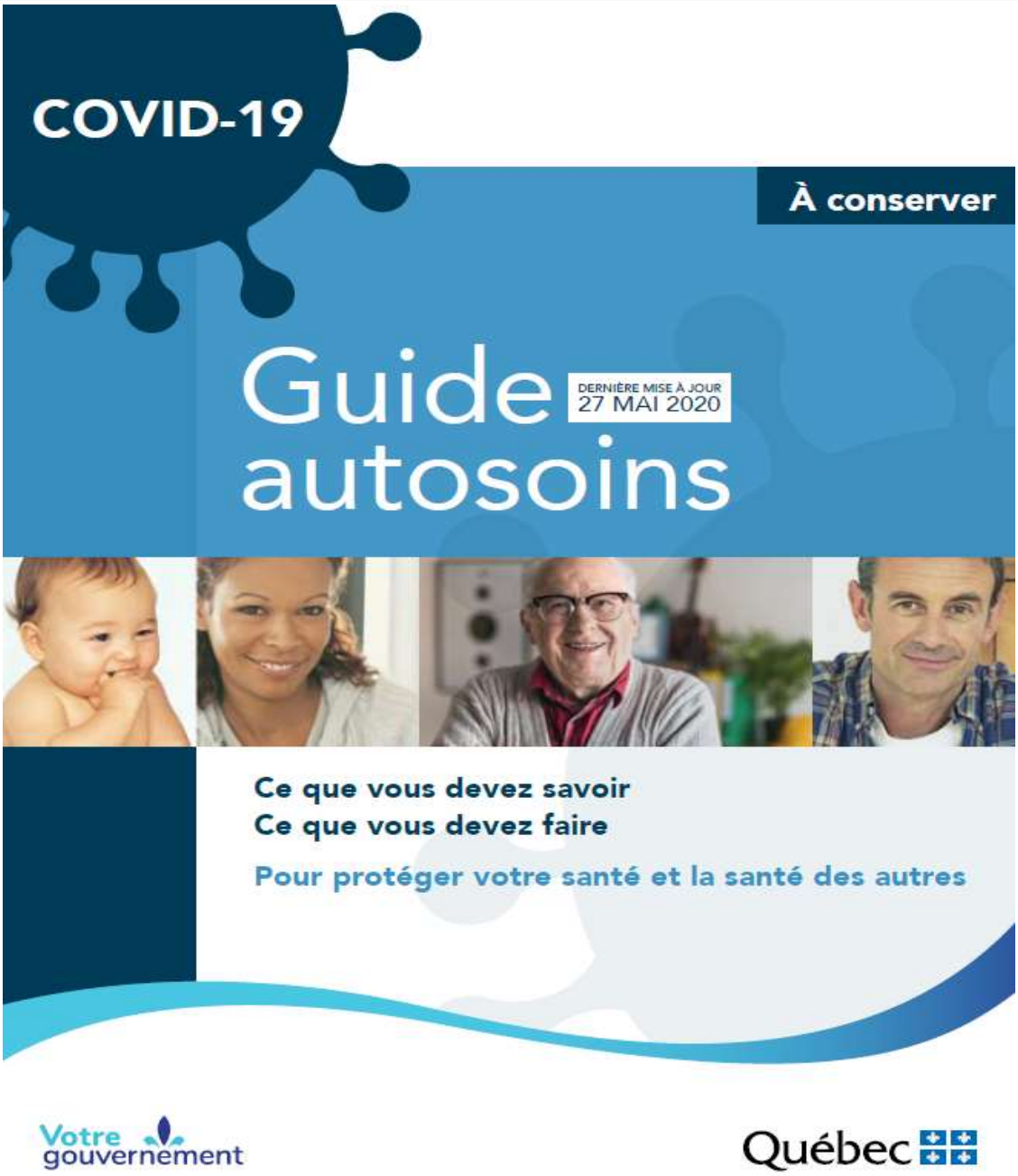

La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec :
https://cutt.ly/IyMHlzU

Lien pour lire ce document : https://cutt.ly/UyMFRkL

Coronavirus (COVID-19)

La prévention des traumatismes en contexte de pandémie de la COVID-19

Même si l'offre de services du réseau québécois de traumatologie demeure inchangée durant la pandémie, la prévention des accidents et des traumatismes est très importante afin de diminuer le recours aux ressources du réseau de la santé pour des conditions évitables.

Le réseau québécois de traumatologie appelle donc à la prudence. Le retour des beaux jours, jumelé à cette période de confinement, incitera la population à pratiquer certaines activités susceptibles d'entraîner des accidents et des blessures.

Ainsi, le réseau québécois de traumatologie invite la population à prendre les précautions nécessaires pour prévenir les accidents lors de toute activité, qu'elle soit de nature récréative ou utilitaire.

- Utiliser les accessoires appropriés pour procéder au ménage du printemps (escabeau, perches téléscopiques, etc.).
- Limiter les activités qui nécessitent le recours à des échelles comme le nettoyage des gouttières ou des fenêtres. D'ailleurs, si vous devez intervenir en hauteur, déléguer les tâches à un professionnel ou retarder les tâches jusqu'à ce qu'un professionnel soit disponible, à moins que vous possédiez les compétences pour respecter toutes les règles de sécurité.
- La prudence au volant est toujours de mise en voiture, tout comme en moto ou en VTT, pour lesquels le port du casque est obligatoire.
- L'activité physique est un déterminant important de la santé physique et mentale, et sa pratique quotidienne est souhaitable pour tous. Le port du casque est fortement recommandé pour les activités comme le vélo, le patin à roues alignées, et autres, et le port des genouillères et des coudières est recommandé particulièrement chez les enfants pour la pratique du patin à roues alignées, de la trottinette et de la planche à roulettes.

Bien sûr, les ressources en santé sont disponibles pour accueillir tous les patients qui nécessiteraient des services de santé et ce, en temps opportun. L'offre de services demeure inchangée et des soins de qualité appropriés à votre situation vous seront prodigués dans un environnement sécuritaire. **Ainsi, vous ne devez en aucun cas retarder le recours aux services de professionnels de la santé si votre condition l'exige.**

Votre gouvernement

Québec

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 : https://cutt.ly/9yMHd0J

LA VULNÉRABILITÉ INVISIBLE

Nous avons, comme toutes et tous, été assommés et inquiets quand le premier ministre du Québec annonça, le 23 mars dernier, la mise sur pause des toutes les activités économiques non essentielles ainsi qu'un confinement généralisé de la population. Pour pallier à cette période EXTRAORDINAIRE, tant le gouvernement fédéral que provincial ont mis en place un filet de sécurité social pour protéger nos personnes aînées, les travailleurs ayant perdu leur emploi, les personnes en situation d'itinérance, les entreprises, etc.

Comme bien d'autres organismes communautaires, nous avons dû nous adapter, par la mise en place du télétravail, afin de poursuivre notre mission d'aide et d'accompagnement en défense des droits. Lors des deux derniers mois, nous avons été confrontés à l'oubli d'une certaine partie de la population. Pour nous, ils sont les *invisibles* de la société. On ne parle presque pas d'eux dans les médias, ils n'ont pas leur place aux conférences de presse de nos élus, et surtout, ils n'ont pas la capacité de prendre la parole pour se faire entendre.

Ce qui nous a particulièrement frappés, dans ces mois du grand confinement, est un contrôle social et une stigmatisation exacerbés de la part de certains acteurs sociaux.

Nous avons accompagné des personnes locataires qui ont subi des tentatives d'éviction de la part de propriétaires. En sachant qu'avec l'état sanitaire d'urgence, les audiences à la Régie du logement étaient suspendues, sauf en cas de dossier prioritaire, les personnes que nous avons accompagnées ont vécu un véritable enfer. Certains propriétaires avaient pour stratégie de présenter une lettre à la personne en insistant sur sa signature. Ce document mentionnait que le locataire acceptait de quitter son logement au 30 juin prochain. Pourtant, les locataires visés avaient renouvelé leur bail quelques semaines auparavant.

Étant isolé et sans famille, ne pouvant pas rejoindre la Régie du logement et l'Aide juridique qui avaient suspendu leurs services, les personnes étaient désemparées et sur le bord de vivre de véritables crises psychosociales. C'est dans des conditions extrêmes que ces personnes nous contactèrent.

Parallèlement aux problèmes de logement, nous avons dû répondre à plusieurs questions de personnes prestataires de la Solidarité sociale concernant leur non-admissibilité à la prestation canadienne d'urgence. Comme le mentionne avec justesse le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, « *Nous ne savons plus quoi répondre à toutes ces personnes souvent désespérées qui nous contactent chaque jour et cherchent vers qui se tourner pour trouver un peu d'aide. La plupart des personnes font face à des dépenses supplémentaires. Il suffit de penser au prix de certaines denrées alimentaires qui a augmenté, et aux produits de format économique, de marque maison ou en vrac qui sont moins disponible en raison de la plus forte demande*. »

Quoi répondre à une personne recevant une prestation de contrainte sévère à l'emploi (donc inapte au travail selon un rapport médical) qui reçoit 1 210$ par mois face à un travailleur qui a perdu son emploi qui reçoit 2 000$ de la prestation canadienne d'urgence. Il n'y a rien à répondre….Parce que ça ne fonctionne pas. Une personne prestataire de la Solidarité sociale a la même valeur qu'un travailleur qui a perdu son emploi. Pour nous, ces personnes ont été laissées sur la voie d'accotement du filet social COVID-19.

LA VULNÉRABILITÉ INVISIBLE (SUITE)

Enfin, une partie importante de notre mission concerne l'aide et l'accompagnement des personnes hospitalisées, sans leur consentement, en psychiatrie en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (loi P-38.001). D'ordinaire, nous effectuons entre 200 et 400 interventions, par année. Autrement dit, chaque personne mise sous garde involontaire doit recevoir un dépliant explicatif du ministère de la Santé et de Services sociaux (M.S.S.S.). À ce document, les coordonnées de référence pour de l'aide et de l'accompagnement sont les nôtres.

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire au Québec, nous n'avons presque plus d'appels. Nous ne croyons pas qu'à cause de la pandémie, il n'y a plus d'intervention en situation de crise et par la force des choses des hospitalisations involontaires. Alors pourquoi un tel silence, nous n'en savons rien. Nous n'avons aucun contact avec le centre intégré de santé et de services sociaux (C.I.S.S.S.) de la région. Nous trouvons très préoccupant que le C.I.S.S.S. n'ait pas eu le réflexe, à un moment, de nous contacter pour trouver des alternatives afin que les droits des personnes hospitalisées soient respectés et protégés malgré le resserrement des mesures sanitaires.

Donc, tout ce que nous pouvons faire, c'est spéculer. C'est en lisant l'article d'Isabelle Ducas, *Des patients psychiatriques toujours interdits de sortie*, que nous nous sommes questionnés si les situations mentionnées par l'article se produisaient dans notre région.

Ce que l'auteure rapporte est très préoccupant. Selon ses dires, certains patients sont enfermés 24 heures sur 24 dans leur chambre. Les personnes hospitalisées qui ont dû mal à gérer leur anxiété sont menacées d'être envoyées en isolement ». Des toilettes utilisées par plusieurs patients ont dû être condamnées temporairement pour éviter la propagation. Des toilettes d'aisance et des bassines d'eau ont été mises à la disposition des patients, etc.

Est-ce que les unités de psychiatrie des centres hospitaliers de Joliette et Le Gardeur ont utilisé les mêmes méthodes. Nous espérons que non. Advenant que de telles situations se soient produites, il faudra alors se questionner sur la valeur de la mise en place du plan d'action en santé mentale du M.S.S.S. 2015-2020. Ce plan a comme premier objectif la primauté de la personne. Est-ce qu'une pandémie peut jeter par-dessus bord tous les principes de la primauté des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale?

Toutes les situations dont nous sommes témoins en tant qu'organisme de défense des droits nous inquiètent au plus haut point.

Que se passera-t-il après la pandémie?
Cette vulnérabilité invisible s'installera-t-elle dans les façons de faire?
Est-ce que les personnes les plus fragiles verront leurs droits fondamentaux réduits afin que le système soit plus sécuritaire et efficace?
Est-ce que la stigmatisation face à certaines catégories de personnes et la mise en place d'un plus grand contrôle social deviendront une normalité sociale?

Nous devrons toutes et tous être vigilants!

Carole Duchesneau, présidente du conseil d'administration

Bruno Lamarre, directeur général

Lien pour lire ce document : https://cutt.ly/IyMFPSd

MALADIE À CORONAVIRUS COVID-19

Le deuil chez l'enfant et l'adolescent

Tout comme les adultes, les enfants et les adolescents peuvent vivre la perte d'une personne chère en tout temps, et particulièrement en période de pandémie reliée à la COVID-19. Le décès d'un être estimé est un événement bouleversant. Dans tous les cas, il s'agit d'une expérience douloureuse, difficile et complexe.

La pandémie actuelle a une influence considérable sur le deuil. L'isolement, l'arrêt d'activité sportive ou sociale, la proximité dans les foyers peuvent rendre le deuil encore plus difficile à vivre. Le stress occasionné par les changements peut intensifier les réactions et rendre plus difficile la communication familiale. La modification ou l'absence de certains rites en période de pandémie a aussi une incidence sur la compréhension de la mort. Il est important de nuancer les informations contenues dans ce document avec ce contexte particulier.

Qu'est-ce que le deuil chez l'enfant et l'adolescent?

Chaque enfant et chaque adolescent est unique. Chacun possède sa façon bien à lui de comprendre la mort et d'exprimer son chagrin, ses malaises, ses inquiétudes. Ses réactions seront déterminées par son âge, sa maturité, sa culture, le lien qui l'unissait à la personne disparue, son réseau de soutien et plusieurs autres facteurs.

Il n'est pas facile d'annoncer à un enfant qu'il vient de perdre un être cher et de l'accompagner dans son deuil. Vous êtes probablement vous aussi sous le choc de la nouvelle. Quoi dire et comment le dire?

Malheureusement, il n'existe aucune recette magique pour éviter la douleur de la perte d'une personne aimée. Une meilleure compréhension de leur façon de concevoir la mort et de leurs réactions peut cependant être utile afin d'utiliser les mots et les gestes qui rassurent.

Quelques manifestations du deuil

LE JEUNE ENFANT DE 0 À 2 ANS

Je m'appelle Anouka, j'ai 2 mois
« Où est donc la gentille personne qui s'occupe de moi habituellement, qui me donne à manger, me fait des gros câlins? »

Le tout jeune enfant n'a pas conscience de la notion de la mort. Il ressent profondément l'absence corporelle de la personne qui lui prodigue normalement des soins, de l'attention et de l'amour, qui le sécurise et qui est essentielle à son bon développement. S'il n'a pas conscience de la notion de la mort, il peut cependant ressentir profondément ce que ressentent les autres, comme la tristesse, le désarroi, et y réagir par des comportements.

Manifestations possibles :

- Pleurer, vouloir se faire prendre plus souvent, s'agripper.
- Être plus agité, irritable.
- Vivre de l'insécurité, des angoisses de séparation.

L'ENFANT DE 3 À 5 ANS

Je m'appelle Charles, j'ai 4 ans et demi
« Maman m'a dit que mon papa était mort pour toujours. Je m'ennuie, ça fait assez longtemps qu'il est mort, ce serait le temps qu'il revienne. Quand je m'ennuie beaucoup, je pleure très fort mais pas longtemps, ensuite je vais jouer. »

L'enfant comprend plus ou moins ce que veut dire la mort. Pour lui, c'est une séparation, un abandon. Il ne comprend pas ce que veut dire pour toujours. Les vieilles personnes peuvent mourir, mais pour un temps seulement. Elles redeviendront vivantes comme dans les dessins animés. Le jeune enfant a besoin d'évacuer rapidement la souffrance en s'activant, en bougeant. Il peut jouer à des jeux qui ont rapport avec la mort, aux funérailles, à l'enterrement. Il a besoin aussi de préserver la personne disparue dans son imagination en lui parlant, en gardant

Votre gouvernement

Québec

Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19
https://cutt.ly/syMHEJv

Lien pour lire ce document : https://cutt.ly/9yMFLGv

Conseils et mesures préventives destinés aux personnes utilisatrices de drogues et aux personnes en situation d'itinérance
https://cutt.ly/3yMHFVw

À SURVEILLER

Jeunes et santé mentale : pas le temps d'ouvrir les plaies

Le 20 mai dernier, le mouvement Jeunes et santé mentale devait être entendu à la Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent). Devait, parce que, dans la situation de pandémie, les audiences ont été partiellement annulées et reportées en téléconférence.

Publié le 23 mai 2020 à 15h00
France Brault, Yami Morin, Émilie Roy Et Anne-Marie Boucher
Membres du comité de coordination du Mouvement jeunes et santé mentale

Ainsi, il y a quelques semaines, nous avons eu confirmation que nous devrions déposer, au plus tard, notre mémoire au 26 mai, et ce, sans pouvoir être entendus. L'écriture de notre mémoire était alors en pause : la pandémie avait interrompu nos rencontres et nos travaux. Nous avons tenté de reprendre le fil, par visioconférence, pour réaliser que de rouvrir nos histoires dans le contexte, dans des délais serrés, était mission impossible.

Pour plusieurs, la situation de la pandémie occasionne du stress accru ou de l'anxiété. Pour certains, le confinement révèle également un syndrome de stress post-traumatique. C'est le cas pour certains militants du Mouvement, passés par les centres jeunesse et la DPJ. Ainsi, de devoir ouvrir davantage les plaies et livrer un témoignage, alors qu'il est impossible d'être ensemble, de nous soutenir au quotidien, d'avoir accès aux intervenants qui nous soutenaient habituellement et de nous prendre dans nos bras, c'est trop.

Pour lire la suite : https://cutt.ly/tyMPsF5

Nous avons donc privilégié la santé mentale de notre gang, et fait le deuil d'une contribution à la commission Laurent.

Or, le Mouvement n'a pas dit son dernier mot sur ce sujet, parce que, oui, nous aurions et nous aurons des choses à dire sur le sujet de la protection de la jeunesse et la santé mentale. Nous aurons à parler de la manière dont on médicalise, on diagnostique et on étiquette les enfants et les jeunes, à défaut de pouvoir leur offrir le soutien et l'accompagnement dont ils et elles auraient besoin. Nous voudrons dénoncer les mesures de contrôle (isolement, mise en retrait, contention physique et chimique) utilisées à l'encontre de certains jeunes placés, mesures qui ont un impact sur leur santé mentale et physique pendant des décennies. Nous serons là pour nommer cette « transition » à l'âge adulte que nous proposons à des jeunes envoyés à la rue, à 18 ans, avec leurs maigres possessions dans un sac de poubelle. Nous dénoncerons que la plupart des jeunes sortent parfois, souvent, en étant peu ou mal préparés à la vie adulte et à la « liberté » et se retrouvent sans soutien familial ou professionnel.

AVIS À TOUS :PRO BONO RECHERCHÉ

Pleins droits de Lanaudière désire trouver un avocat qui serait prêt à offrir du temps et de ses services **« Pro Bono »** pour nous aider à répondre aux besoins des gens que nous accompagnons. Donc, vous souhaitez offrir du temps bénévolement à titre d'avocat? Vous connaissez un avocat dans votre entourage qui aimerait offrir de son temps? Eh bien, téléphonez à Pleins droits de Lanaudière! C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

À SURVEILLER

Une « DPJ » des aînés : l'IRIS fait des propositions pour un Québec vieillissant

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques recommande aussi la mise en place d'un guichet unique accessible par téléphone pour les personnes âgées.

Publié le 3 juin 2020
Yannick Donahue

Société vieillissante, le Québec doit mettre en place de nouvelles institutions et des outils novateurs pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

Dans une note de recherche intitulée *De nouvelles institutions pour les aînés* et publiée mercredi, l'institut de réflexion progressiste souligne que la détresse des personnes aînées dépasse la situation dans les CHSLD.

Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut, affirme : La situation qu'on observe ces jours-ci dans les CHSLD constitue une toute petite partie des problèmes que nous acceptons de faire vivre aux personnes aînées du Québec.

Selon elle, la province doit mieux protéger ses aînés, mieux les accompagner et mieux les écouter. La société québécoise doit repenser la façon dont elle traite les personnes aînées dans toutes les sphères de leur vie, déclare-t-elle.

Pour y parvenir, l'IRIS propose la création d'une Direction de protection des aînés (DPA) afin de veiller au bien-être des personnes âgées. Celle-ci pourra récolter des données, mener des enquêtes et forcer le gouvernement et les organismes publics à agir, suggère l'organisme.

Elle aurait pour mission de faciliter la vie des personnes âgées en amorçant des recherches sur des enjeux qui les touchent et en formulant des recommandations au gouvernement afin de changer des pratiques, des lois et des règlements, lit-on dans l'étude.

Pour lire la suite : https://cutt.ly/iy1ljPv

Pour réfléchir un peu!
Bonne réflexion!

On ne devrait jamais attendre d'être forcé par la maladie pour s'arrêter et réfléchir à ce qui compte vraiment dans la vie.

Citation de H. Jackson Brown
Artiste, écrivain (1940)

https://citation-celebre.leparisien.fr/citations/45505

ÊTRE MEMBRE DU C.P.D.L. : " QU'OSSA DONNE ? "

PAR LORRAINE BOUCHARD ET HÉLÈNE LAUZIER

Lors de notre dernière rencontre du C.P.D.L. du 16 janvier 2020, pour ainsi dire, dans l'ancien temps, - COVID-19 OBLIGE - nous avions convenu de publier un article d'un des membres du C.P.D.L. Madame Lorraine Bouchard se proposa (toute souriante avec un peu de rose aux joues! Ça lui va bien!☺☺ pour nous pondre un témoignage sur **c'est *quoi pour elle de participer aux rencontres du C.P.D.L***. Le but de cet article/témoignage en est de démontrer que cela est *pleinement* plaisant et gratifiant. Il y a des places à combler. Avis à tous nos membres ou membre en devenir! Oui, en effet devenir membre de Pleins droits ne coûte rien, de plus, en devenant membre, ceux-ci recevront nos publication, avis de convocation de l'assemblée générale annuelle, etc.

Venez vous faire plaisir en étant membres de ce comité bien vivant de démocratie, de vie-associative. Avec la pandémie qui nous est tombée dessus, les rencontres se feront d'une autre façon. Qu'à cela ne tienne, nous nous adapterons!

Moi, Hélène, j'ai bien hâte de tous les retrouver ces membres, que ce soit d'une manière ou d'une autre; l'important c'est la continuation! Je vous estime bien gros!

Voici le témoignage de madame Lorraine Bouchard, membre du Comité Pleins droits de Lanaudière :

Qu'est ce que le C.P.D.L. m'apporte? Pour commencer, ce groupe m'apporte un sentiment d'appartenance, l'estime de soi et une meilleure connaissance de cette ressource et les membres du C.P.D.L.

Les rencontres se déroulent dans le plaisir, sont intéressantes, positives, mais, mais, surtout bien animées. Nous ne réglons pas nos problèmes personnels. Nous nous exprimons au "Nous" pour donner le meilleur aux membres. Aussi, elles sont faites de façon démocratique, efficace, respectueuses de nos capacités, limites, forces et disponibilité.

Nous sommes actuellement 5 personnes sympathiques, empathiques et dynamiques. Nous apprécierons 2 personnes de plus. Nous n'avons que 3 rencontres dans l'année de 13 h 30 à 15 h 00.

En terminant, voilà pourquoi j'aime participer a u Comité Pleins droits de Lanaudière. Viens te joindre à nous afin de partager des actions et/ou organisations concrètes pour le bien de tous.

Merci de votre attention!
Lorraine Bouchard

De la part de nous tous à Pleins droits de Lanaudière, nous vous souhaitons une magnifique et sécuritaire saison estivale! Qu'elle soit pleine de sérénité! Surtout, bien remplie de bons souvenirs!

Mots croisés

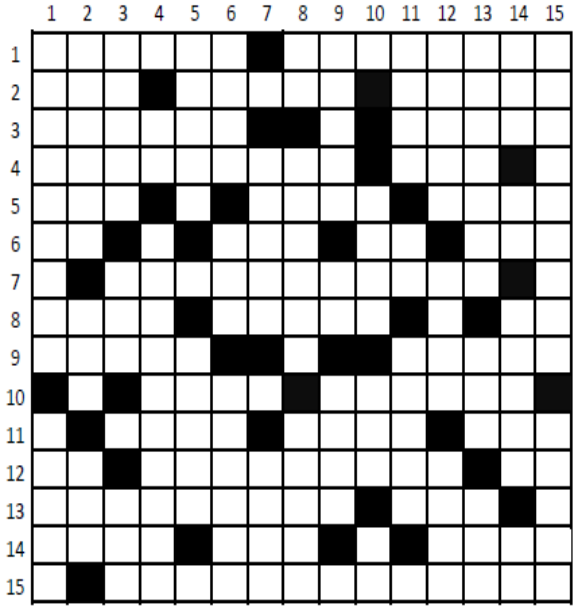

HORIZONTALEMENT

1 DÉVASTE/ NH3
2 ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME / PRÉNOM D'UNE ÉCRIVAINE FÉMINISTE QUÉBÉCOISE / CONDOMINIUM
3 CONDUIRA / AÉROPLANE
4 CONFINEMENT / NOUS Y ACHETONS DES LIQUEURS
5 AÉROPORT SE STANSTED / ENSEMBLE DES ASTRES / L'ÉLÉPHANT PEINTRE
6 ADJECTIF POSSESIF / VIDÉO À LA DEMANDE (ANGLAIS) / MEILLEURE CARTE / RÉGION DU SAHARA COUVERTE DE DUNES
7 COVID-19
8 FILLE EN ANGLAIS / INTERMINABLES / UT
9 VOUS ÉTIEZ EN ESPAGNOL / PRÉPOSITION
10 II / 2 000 000 MICROMÈTRES
11 SIGLE ÉCHÈLLE PSYCHIATRIQUE / UNITÉ DE BASE D'HÉRÉDITÉ / TECHNICIEN(NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
12 PRONOM PERSONNEL / COALISA / COUP DE BAGETTES FRAPPÉ SUR UN TAMBOUR
13 ELLE CONTIENT DE LA RÉSINE / ÉCOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE
14 MOIS / BEAUCOUP D'UNITÉS MONÉTAIRES ROUMAINES ET MOLDAVIENNES / TENTAI
15 MOUCHARDAGES

VERTICALEMENT

1 FAIT DE REPÉRER LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE / RELATIF AUX VIRUS
2 RÉDUIRA EN POUDRE EN PILANT AU MORTIER / VERBE ALLER À LA 3E PERSONNE DU SINGULIER AU FUTUR SIMPLE / PRÉNOM MASCULIN ET D'UNE SÉRIE QUÉBÉCOISE
3 PIÈCE D'UNE MAISON / ACRONYME AGENCE DU REVENU DU CANADA EN ANGLAIS / UN DES POINTS CARDINAUX
4 ACRONYME D'UN CLUB DE FOOTBALL FRANÇAIS / ENTRAIDE, MUTUALITÉ
5 METTRE PAR LITS, PAR COUCHES / MODÈLE (COUPÉ) DE VOITURE
6 FROMAGE ROUGE / DÉLIT PÉNAL / NOM D'UN VILLAGE DES PAYS-BAS
7 ABRÉVIATION D'ÉCONMIQUE / VILLAGE DU VAL D'HÉRENS PERCHÉ À 1430 MÉTRES D'ALTITUDE
8 ALUMINIUM / PARTICIPE PRÉSENT DU VERBE NIDER / PARTIE DU NOM D'UN MÉDICAMENT CONTENANT DE L'ACÉTAMINOPHÈNE
9 RAIE DE HAUTE MER / VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL / TRÈS TENDANCE SUR LE NET
10 TERRAIN QUE LES EAUX DÉCOUVRENT EN SE RETIRANT / COURS D'ACTION ENBRIDGE / IMPÉRATIF PRÉSENT DU VERBE ALLER
11 PLUSIEURS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES / STRONTIUM / CIPPE
12 ÉTOILES / AVOIR RECOURS À (QQCH.) / CRI DU CHIEN
13 TRÈS INJUSTES / TERME AU TENNIS / ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
14 ADOLESCENT / DOCTEUR / DÉTERMINER LA DOSE D'UN MÉDICAMENT / MESURE DE L'ÂGE
15 TRANSMISSION D'UNE MALADIE PAR UN CONTACT DIRECT OU INDIRECT / LONGUES PIÈCES D'ÉTOFFE

Histoire de rire un peu!..... ...Ça fait du bien!

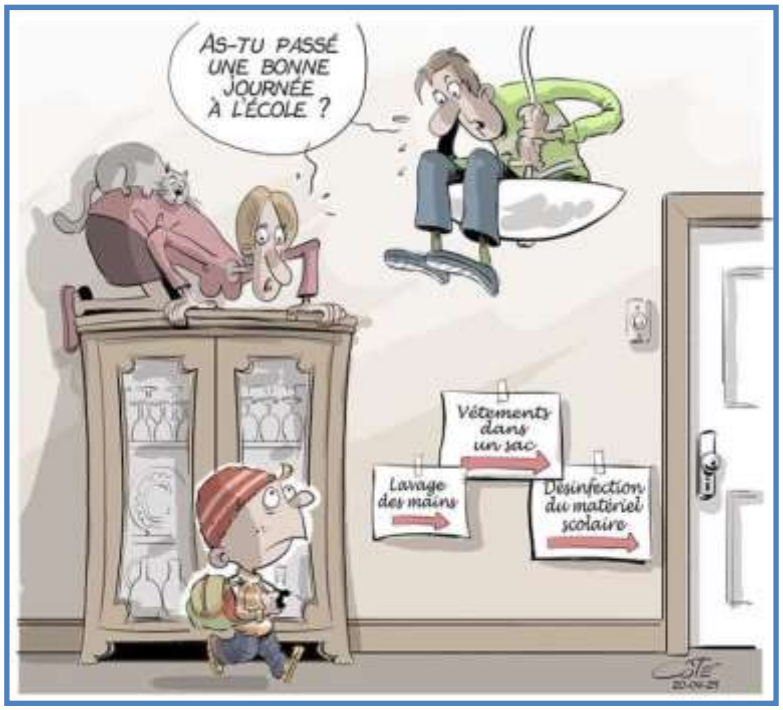

André-Philippe Côté
Le Soleil
https://cutt.ly/Juzj30f

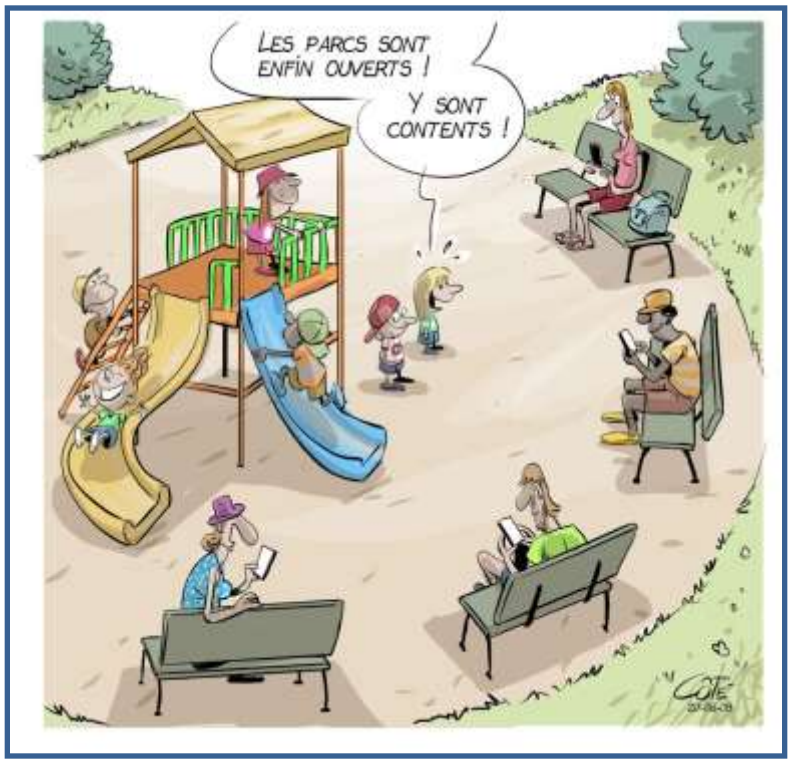

André-Philippe Côté
Le Soleil
https://cutt.ly/ly1W7gm

Il nous reste des items promotionnels à vendre.

Tee-shirt : 10,00$

Devant

Dos

Épinglette : 3,00$

Nous offrons les 3 items (**le kit**) pour 15,00$

Sac d'épicerie : 3,00$

POUR VOTRE INFO :

Pleins droits de Lanaudière accepte les dons en argent.
Pour un don de plus de 20,00$, un reçu d'impôt vous sera acheminé.

POUR NOUS JOINDRE :

Pleins droits de Lanaudière
718, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3E9
Téléphone : (450) 394-0779
Télécopie : (450) 394-4303
Ligne sans frais : 1-855-394-0779
Courriel : pleinsdroits@videotron.ca

D'AVRIL À SEPTEMBRE (inclus)

On n'est jamais trop vieux pour rajeunir

Citation de Mae West

Kevin Malouin
Martin Malouin
Jean-Guy Blouin
Gérard Bourbonnais
Raymond Lauzon
Nicole Senécal
Doris Trépanier
Lucie Litwin
Dominic Prévost
Gaston Girard
Guy Cimone
Rosaire Lamothe
Lorraine Bouchard
Carmen Arbour
Manon Ferland
Robert Hénault
Richard Lortie
Raymarc Desroches
Sophie Claude Therrien
Carine Barbeau
Éric Sauriol
Marco Dastou
Thérèse Tremblay
Maude Malouin

Lise Boisvert
Catherine Marion
Marie-Claude Barrette
Nathalie Sainclair
Louis Rousseau
Michel Paquet
Kathy Bertrand
Cynthia Charbonneau
Jean-Paul Grégoire
Alain Saint-Germain
Manon Ouellette
Francine Rousseau
Sylvie Chartrand
Hélène Rabouin
Patrick Yeretsian
Mélanie Leduc
Sylvie Blais
Nathalie Chiasson
Joanie Lafrance-Harvey
Renée Dowd
Line Labelle
Pierre-Judes Gaudry
Hélène Beaudoin
Caroline Ordonez

François Dionne
Michel Gauthier
Jean-Sébastien Hotte
Gilles Blais
Michel Claveau
Geneviève Watson
Danielle Charbonneau
Domic Goulet
Michel Dumont
Chantal Dubé
Martine Comtois
Bianca Gougeon
Bernard Poulin
Marie-Claude Desrosiers
Lise Goudreau
Pierrette Martin
Catherine Jacques
Diane Castonguay
Monique Bourque
Gilles Robillard
Line Vallières
Jacque Lecours
Thérèse Raymond

COVID-19

Nos statistiques en temps de pandémie

Avril 2020

MRC	Contact	Nouvelles demandes	Suivis de dossier	Personnes concernées	Intervenants/ Professionnels	Proche
Assomption	24	5	19	21	3	
Autray	4	2	2	1	3	
Joliette	32	5	27	28	3	1
Matawinie	3	2	1	2	1	
Montcalm						
Moulins	6	3	3	6		
Total	69	17	52	58	10	1

mai 2020

MRC	Contact	Nouvelles demandes	Suivis de dossier	Personnes concernées	Intervenants/ Professionnels	Proche
Assomption	10	5	5	8	2	
Autray						
Joliette	41	7	34	27	12	2
Matawinie	2	1	1	2		
Montcalm	5	2	3	5		
Moulins	1	1		1		
Total	59	16	43	43	14	2

Juin 2020

MRC	Contact	Nouvelles demandes	Suivis de dossier	Personnes concernées	Intervenants/ Professionnels	Proche
Assomption	5	2	3	4	1	
Autray						
Joliette	19	5	14	16	3	
Matawinie	3	2	1	3		
Montcalm	1	1		1		
Moulins	16	2	14	10	6	
Total	44	12	32	34	10	

SI VOUS DÉSIREZ DEVENIR MEMBRE DE PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE

✂.....

Je désire devenir membre de Pleins droits de Lanaudière inc.

Par mon adhésion, je m'engage à :

- **Adhérer aux fondements, aux valeurs et aux objectifs de la corporation.**
- **Respecter les règlements généraux.**

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

DATE DE NAISSANCE : JOUR : _____ MOIS : _____

□ **MEMBRE ACTIF** : **(**Toute personne vivant ou ayant vécu un problème en santé mentale**)**

□ **MEMBRE SYMPATHISANT** : (Toute personne participant aux activités et supportant les objets de l'organisme)

SIGNATURE : _____DATE : _____

ACCEPTÉ AU CA DATE : _____

Veuillez noter que toute personne rémunérée, ou membre d'un conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux, ne peut être membre sympathisant.